



Dossier n° PC 059 414 17 00001 M01
Date de dépôt : 23 juin 2017
Demandeurs : M et Mme DELATTRE
Frédéric et Jessica
Nature du projet : **Modification de l'aspect extérieur**
Adresse du terrain : **Cité des Pâtures (lot 104)**
59182 Montigny-en-Ostrevent

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire modificatif
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la demande de modification d'un permis délivré en cours de validité présentée le 23 juin 2017 par Monsieur et Madame DELATTRE Frédéric et Jessica demeurant 222 rue du Briquet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la demande :

- modification de l'aspect extérieur ;
- sur un terrain situé lotissement « cité des Pâtures » (lot 104) à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;
- pour une surface créée de 74,95 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu le permis d'aménager n° PA 059 414 12 D 0004 M 01 délivré le 09/04/2015 ;

Vu le permis de construire n° 059 414 17 00001 délivré le 10/04/2017 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire modificatif est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article suivant.

Article 2

Les articles, prescriptions et observations émis au permis de construire initial N° 059 414 17 00001 M01 délivré le 10/04/2017, non modifiés par le présent arrêté, demeurent applicables.

Montigny-en-Ostrevent, le 19 JUL. 2017
Le Maire
Pour le Maire empêché,

le ^{1^{er}} adjoint



ELIO MARCHESE